

REGLEMENT JEU CONCOURS
MADAME VACANCES – « VENDREDI 13 »
Déposé à l'étude de Maître Corinne ORMEDO, Huissier de Justice
CHAMBERY

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La société EUROGROUP, connue sous sa marque commerciale MADAME VACANCES, société par actions simplifiées, au capital de 2 100 000€ immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le numéro 383 109 873, agissant à son nom et pour le compte de toutes ses filiales, organise, la journée du vendredi 13 mars 2015, un jeu-concours gratuit, dénommé « VENDREDI 13 », destiné à toute personne physique majeure ayant un accès à Internet, quel que soit le pays de résidence.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION

Le jeu-concours « VENDREDI 13 » consiste en la matérialisation d'une machine à sous sur le site Internet clients de la société organisatrice, dont un simple clic sur la manette permet d'obtenir un gain.

ARTICLE 3 – CONDITIONS

3.1. La participation au présent jeu-concours est soumise à la condition suspensive et déterminante qu'il s'agisse d'une personne physique majeure à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice, du groupe, de ses partenaires et prestataires techniques.

3.2. Suite à l'obtention du gain, dont l'utilisation a une date de fin de validité fixée au dimanche 15 mars 2015 à minuit, le participant verra s'afficher, sur le site Internet susmentionné, un code promo, qui sera spécifique pour chaque gain.

3.3. Ce code sera valable pour toute réservation effectuée avant le 15 mars 2015 minuit comme stipulé à l'alinéa précédent et sera utilisable sur tous les séjours d'une durée minimum de 7 (sept) nuits, compris entre le 14 mars 2015 et le 31 octobre 2015, dans un établissement géré par Madame Vacances.

3.4. La liste des établissements gérés par Madame Vacances est disponible sur le site Internet de la société organisatrice, en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.madamevacances.com/destinations-gerees-par-madame-vacances.html>

ARTICLE 4 – GAIN

Le participant pourra obtenir l'un des gains suivants :

- Les frais de dossier offerts
- La location de la télévision offerte
- Une réduction de 50% sur la location des draps et serviettes
- Une réduction de 30€ sur l'hébergement, pour un montant d'hébergement minimum de 200€
- Une réduction de 5% sur l'hébergement
- Une réduction de 10% sur l'hébergement

La non utilisation totale ou partielle du gain, dans le délai mentionné à l'article 3 du présent règlement, ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité ni à aucun droit de report.

ARTICLE 5 – MODIFICATIONS DU JEU CONCOURS

5.1 La société MADAME VACANCES ne pourrait voir sa responsabilité engagée si, du fait de circonstances l'exigeant, le jeu serait amené à subir des modifications, à être suspendu ou à être purement et simplement annulé. Notamment, la société organisatrice se réserve le droit de proroger ou d'écourter ce tirage.

5.2 Tous ajouts ou modifications au présent règlement pourraient être effectués durant la réalisation du jeu-concours. Ceux-ci seront considérés de plein droit comme étant annexé au règlement initial et déposés à l'Etude où le présent règlement a été déposé.

ARTICLE 6 – DEPÔT A L'ETUDE

Le présent règlement est déposé à l'étude de Me Corinne ORMEDO, huissiers de Justice, Le Comte de Boigne, 3 avenue des Ducs de Savoie, 73000 Chambéry.

ARTICLE 7 – LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées au plus tard trente (30) jours à compter de la clôture de la Session de jeu incriminée, formulée par écrit uniquement et transmise à l'adresse ci-dessous, en précisant le nom du Jeu :

MADAME VACANCES – Jeux concours
472 rue de LA LEYSSE
73 000 CHAMBERY

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement ou non réglée par celui-ci. A l'exception des cas de fraude des participants, toute contestation qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement se résoudra prioritairement de manière amiable entre la Société Organisatrice et le participant.